

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

ARTICLE 1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions contractuelles applicables aux prestations de conseil fournies par PROPULSION SERVICES

ARTICLE 2. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations de conseil réalisées par PROPULSION SERVICES pour le compte du Client, à l'exclusion de toute autre prestation non expressément mentionnée.

ARTICLE 3. PRESTATIONS

Le Prestataire propose une gamme de prestations de conseil en matière de :

- **Stratégie d'entreprise**
- **Organisation et optimisation des opérations**
- **Gestion des ressources humaines**
- **Droit du transport**
- **Financement et comptabilité**
- **Marketing et communication**
- **Innovation et développement durable**
- **Apporteur d'affaires**
- **Formations**

PROPULSION SERVICES s'engage à adapter ses prestations aux besoins spécifiques du Client et à lui fournir des conseils personnalisés.

ARTICLE 4. TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs des prestations sont fixés en fonction de la nature et de la complexité de la mission, du temps passé et des compétences mobilisées.

PROPULSION SERVICES propose des forfaits ou des tarifs au temps passé sur devis.

Les factures du Prestataire sont payables à l'issue du travail réalisé

PROPULSION SERVICES se réserve le droit de demander un acompte à la commande.

ARTICLE 5. DELAI DE REALISATION

Le délai de réalisation des prestations est fixé en fonction de la nature et de la complexité de la mission. PROPULSION SERVICES s'engage à informer le Client de tout retard prévisible dans l'exécution de la mission.

ARTICLE 6. CONFIDENTIALITE

PROPULSION SERVICES s'engage à respecter la confidentialité des informations communiquées par le Client.

ARTICLE 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les résultats des prestations réalisées par PROPULSION SERVICES demeurent la propriété du Client.

PROPULSION SERVICES conserve la propriété intellectuelle des outils et méthodes développés dans le cadre de ses prestations.

ARTICLE 8. RESPONSABILITE

PROPULSION SERVICES est responsable de la qualité des prestations fournies.

Le Prestataire ne peut être tenu responsable des dommages indirects ou consécutifs subis par le Client.

ARTICLE 9. RESILIATION

Le Client peut résilier le contrat à tout moment, moyennant un préavis de 15 jours après la signature du contrat.

Le Prestataire peut résilier le contrat en cas de manquement du Client à ses obligations contractuelles.

ARTICLE 10. LITIGES ET DISPOSITIONS GENERALES

Les litiges nés de l'application des présentes CGV seront soumis au Tribunal de Commerce de Créteil : [Greffé du Tribunal de Commerce de Créteil \(greffe-tc-creteil.fr\)](http://greffe-tc-creteil.fr)

Les présentes CGV sont applicables à partir de leur date de signature.

PROPULSIONS SERVICES se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment.